



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

INSCRIPTION, FONCTIONNEMENT

ARTICLE 1: VOTRE DOSSIER

→ Pour les nouveaux élèves:

- Pour bloquer votre place, nous vous conseillons de nous remettre les documents nécessaires à l'inscription avant le premier cours. Sans cela nous ne pourrions vous garantir que vous aurez une place. Les documents pour l'inscription ainsi que les règlements doivent être remis dans une enveloppe portant le nom de l'élève, et déposés dans la boîte aux lettres intérieure de l'école de danse.
- Seuls les dossiers complets seront traités pour l'inscription.

Fin Octobre: nous refuserons toutes les personnes qui n'auront pas donné TOUTES les pièces du dossier d'inscription, à savoir :

- Le règlement intérieur signé + Droit à l'image signé
- 2 photos d'identité
- Remplir l'inscription en ligne
- 1 certificat médical* OBLIGATOIRE de - de 3ans
- L'ensemble des règlements: cours + cotisation

L'accès aux cours sera possible lorsque le dossier sera complet.

→ Pour les anciens élèves:

Les inscriptions doivent se faire entre le 15 Juillet 2022 et le 1er septembre 2022.

Les documents nécessaires à l'inscription doivent être fournis **avant** le démarrage des cours, soit avant le 12 septembre.

Nous refuserons les personnes qui n'auront pas donné TOUTES les pièces du dossier d'inscription avant le démarrage des cours.

Les documents pour l'inscription ainsi que les règlements doivent être remis dans une enveloppe portant le nom de l'élève, et déposés dans la boîte aux lettres intérieure de l'école de danse.

Le certificat médical* de moins de 3ans est OBLIGATOIRE

** Nous nous référons aux textes de lois du ministère de la culture, et non du ministère des sports.*

ARTICLE 2: LES TARIFS / PAIEMENTS

Les tarifs de l'école de danse sont calculés annuellement (vacances incluses), c'est-à-dire sur douze mois. Le règlement des cours de danse se fait dans son intégralité lors de l'inscription.

Le paiement en espèces doit être effectué en une seule fois lors de l'inscription.

Le paiement par chèque peut être échelonné et effectué en :

- une fois
- deux fois (encaissés en septembre et novembre)
- trois fois (Septembre /Octobre/Novembre sinon, notez les dates au dos)
- cinq fois (encaissés tous les 2 mois)
- dix fois (encaissés de septembre à juin)
- douze fois (uniquement pour les forfaits à partir de 4h / semaine - encaissés de septembre à août)

Tous les chèques devront être remis lors de l'inscription et seront encaissés entre le cinq et le quinze de chaque mois (ou en début de période pour les paiements bimestriels et trimestriels).

L'inscription à l'école de danse est un engagement sur l'année. **AUCUN REMBOURSEMENT N'EST POSSIBLE** en cours d'année **sauf en cas de déménagement ou pour maladie grave sur présentation d'un arrêt maladie de plus de deux mois. Ce remboursement sera effectué au prorata des cours déjà pris.** Aucun remboursement ne sera fait en cas d'arrêt des cours.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, attentat, pandémie, aucun remboursement ne sera fait.

Modification du tarif: L'enfant peut être amené à changer de niveau en cours d'année selon son âge et la volonté du professeur. Cela entraînera donc éventuellement une modification des tarifs en fonction du niveau.

Inscription tardive : En cas d'inscription tardive, il vous sera proposé une carte de rattrapage à hauteur des cours manqués.

ARTICLE 3: ADHESION

L'adhésion à l'association DKDanse est obligatoire et annuelle. En cas d'inscription tardive, l'adhésion est due en totalité (pas de proratisation possible).

ARTICLE 4: COURS D'ESSAI

Un cours d'essai pour chaque discipline est proposé. Les leçons prises après le 1er cours d'essai sont dues.

ARTICLE 5: SPECTACLE

Un spectacle de danse est organisé tous les 2 ans au mois de Mai. Il n'est pas obligatoire. Le prochain spectacle aura lieu au mois de mai 2024. Les places de spectacle seront payantes et une location de costumes sera demandée (environ 10€/15€élèves)

ARTICLE 6: VACANCES / JOURS FÉRIÉS

Les cours ne seront pas assurés : pendant les vacances scolaires, pendant les jours fériés et pour le pont de l'ascension

Les cours ne seront pas assurés : la semaine suivant le spectacle de fin d'année (les élèves ayant eu de nombreuses heures de répétitions avant le spectacle, ils sont en général heureux de se reposer la semaine suivante)

DÉROULEMENT DES COURS

ARTICLE 7: NIVEAUX

Les professeurs orienteront les enfants vers les cours les plus adaptés à leur niveau en fonction des disciplines choisies.

ARTICLE 8: TENUES ET COIFFURES

Les tenues : Une tenue imposée est obligatoire pour les cours de : Classique - Éveil - Initiation

Les coiffures : Cheveux attachés et tirés / Les chignons sont obligatoires pour la danse classique

ARTICLE 9: RESPECT DES LIEUX / BIJOUX / PORTABLES

L'accès à la salle de danse est interdit aux parents pendant les cours. Tous les utilisateurs de la salle sont tenus de respecter l'état de propreté des lieux, il est donc **formellement interdit de :**

- traverser la salle de danse en chaussures
 - manger dans les salles ainsi que dans les vestiaires
 - **amener un téléphone portable** dans la salle sauf pour les professionnels d'astreinte (dans ce cas, le signaler au professeur)
 - Porter des bijoux dans les salles pour protéger le revêtement du sol.
- Toute dégradation matérielle sera à la charge de son auteur.

ARTICLE 10: PERTES / VOLS

L'école de danse décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'oubli d'objets personnels, les objets trouvés seront regroupés dans une boîte prévue à cet effet.

ARTICLE 11: SORTIE DES COURS ENFANTS / ADOS

Les parents de mineurs doivent venir récupérer leur enfant à la sortie de la salle de cours. L'école de danse n'est responsable des enfants que pendant leurs horaires de cours. En dehors de ses horaires, votre enfant n'est plus sous notre responsabilité.

ARTICLE 12: PLANNING

L'école de danse se réserve le droit de modifier l'emploi du temps des cours en fonction des besoins.

ARTICLE 13: COMMUNICATION

Les diverses communications en direction des parents s'effectuent par mails, Whatsapp essentiellement (téléchargez l'application)

Association DKDanse

139, rue combe des dames – 24 000 Périgueux

06 52 73 16 25 - E-mail : info@dkdanse.fr

Siret : 508 330 826 000 19